



Fiche 1 : Qu'est-ce qu'un Plan de Déplacements

Descriptif de la fiche :

Objectif(s) : Connaître la définition et les objectifs d'un Plan de Déplacements

Utilisateur(s) : dirigeants, RH, chargés de mission DD, Environnement, Mobilité,...

Étape(s) d'utilisation : - En amont

Le terme **mobilité** désigne la capacité à se déplacer dans un espace. On distingue la mobilité des biens (transport de marchandises), la mobilité des personnes et la mobilité virtuelle des informations.

Favoriser la **mobilité durable** vise à diminuer les impacts environnementaux, sociaux et économiques des déplacements.

Un **Plan de Déplacements** ou **Plan de mobilité** est une démarche intégrée, d'analyse et d'optimisation des déplacements générés par l'activité d'une entreprise ou un parc d'activités, d'une administration, d'un établissement scolaire ou universitaire, d'un centre culturel : selon les types d'utilisateurs (salariés, clients, visiteurs, fournisseurs,...) et selon les motifs de déplacements (professionnels, domicile-travail, loisirs,...).

Il s'agit d'une démarche inscrite dans un processus de changement : des comportements des utilisateurs, de l'organisation de la structure (organisation et horaires du travail, horaires des activités du site, , et de la structuration du territoire.

Il s'agira de construire un plan d'actions adapté aux spécificités du site et favorisant l'intermodalité, terme désignant l'utilisation de différents modes de transport (au sein d'un même trajet ou pour des trajets différents) en fonction des besoins, des personnes, des contraintes et des choix personnels de chacun.